

# Action « AG Supporter des commerçants »

## Règlement de l'action pour les clients particuliers



### TABLE DES MATIERES

1. Objet .....	2
1.1 Contexte .....	2
1.2 Durée de l'action .....	2
2. Acceptation du règlement .....	2
3. Critères de participation .....	2
4. L'action en détail .....	2
4.1 Inscription .....	2
4.2 Votre réduction .....	3
5. Coût .....	3
6. Traitement des données .....	3
6.1 Conditions 'Protection de la vie privée' d'AG .....	3
7. Questions et plaintes .....	4
7.1 Questions .....	4
7.2 Plaintes .....	4
8. Droit applicable et tribunaux .....	4
9. Accès au règlement .....	4

Le présent règlement s'applique à chaque participant [« vous »] à l'action « AG Supporter des commerçants » proposée par AG SA dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, boulevard Emile Jacqmain 53, RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 et numéro FSMA 79 [ci-après « AG », « nous », « on », ou « nos »].

Pour le développement de la plateforme d'inscription, du shop locator et de la coordination du processus de paiement, nous faisons appel à un partenaire externe, Hashting BVBA, dont le siège social est situé Veldstraat 49, 2547 Lint, RPM Anvers - TVA BE 0506.722.951 [ci-après dénommé « Hashting »].

# 1. Objet

## 1.1 Contexte

Par cette action, nous voulons soutenir la relance de l'économie après les mesures de confinement prises par le gouvernement dans la lutte contre le COVID-19.

C'est pourquoi nous organisons une action pour les clients AG dans le cadre de laquelle 200.000 bons, d'une valeur de 20 euros chacun, seront distribués au groupe cible des clients particuliers, pour être dépensés auprès de nos clients professionnels. Les clients éligibles pour participer à l'action sont décrits au point 3 « Critères de participation ».

## 1.2 Durée de l'action

Du 17 juillet 2020 jusqu'au 28 février 2021 inclus, vous pouvez demander le bon et l'utiliser chez l'un des commerçants participants.

Le bon de 20 euros est valable du 17 juillet au 28 février 2021 inclus.

200.000 bons sont disponibles. Une fois ce chiffre atteint, l'inscription ne sera plus possible.

Nous nous réservons le droit de prolonger l'action si nous l'estimons nécessaire et nous nous engageons le cas échéant à en informer tous les participants.

# 2. Acceptation du règlement

Le présent règlement est contraignant pour les parties par l'acceptation électronique au cours du processus d'inscription.

La participation à l'action n'est possible que si vous acceptez le règlement et si vous remplissez toutes les conditions prévues dans celui-ci.

# 3. Critères de participation

Vous êtes invité(e) [par courrier ou par e-mail] à participer à l'action si vous avez au moins un contrat Top Familiale, Responsabilité civile Auto et Top Habitation. Ces trois contrats d'assurance sont souscrits auprès du même intermédiaire d'assurance.

Le contrat est en vigueur jusqu'au moins le 31 décembre 2020. Par contrat « en vigueur », on entend tout contrat qui n'a pas été résilié, suspendu ou annulé et dont la garantie n'a pas été suspendue en raison du non-paiement de la prime.

Vous n'avez également pas été mis(e) en demeure pour non-paiement de la prime.

Nous nous réservons le droit d'exclure les participants qui ne respectent pas les conditions du présent règlement ou en cas d'abus, de tromperie ou de manipulation frauduleuse du système.

# 4. L'action en détail

## 4.1 Inscription

La procédure standard se base sur un code QR et la communication via WhatsApp. Si vous n'avez pas de compte WhatsApp, il existe une procédure alternative par SMS.

200.000 bons sont disponibles. Une fois ce chiffre atteint, l'inscription ne sera plus possible.

### 1. Via WhatsApp

- Le bon de réduction électronique de 20 euros peut être obtenu en scannant le code QR mentionné dans le courrier [ou l'e-mail] d'invitation.
- WhatsApp ouvrira un message, que vous devez envoyer comme suggéré à l'écran.
- Vous recevrez un message via WhatsApp avec un lien vers le formulaire d'inscription.
- Introduisez votre adresse e-mail.
- Vous recevrez une confirmation via WhatsApp, avec un lien vers le shop locator, où vous pourrez obtenir un aperçu de l'ensemble des commerces participants.
- Rendez-vous chez le commerçant participant, scannez son code QR à la caisse et bénéficiez immédiatement de votre réduction de 20 euros.
- Vous recevrez un message WhatsApp pour valider le bon. Montrez ce message au commerçant.

## 2. Procédure alternative par SMS

- Le bon de réduction électronique de 20 euros peut être obtenu en envoyant un SMS au numéro mentionné dans le courrier d'invitation.
- Vous recevrez un message via SMS avec un lien vers le formulaire d'inscription.
- Introduisez votre adresse e-mail.
- Vous recevrez une confirmation via SMS, avec un lien vers le shop locator, où vous pourrez obtenir un aperçu de l'ensemble des commerces participants.
- Rendez-vous chez le commerçant participant et envoyez le code mentionné sur l'affiche au numéro de téléphone qui y est mentionné pour utiliser votre bon.
- Vous recevrez un SMS pour valider le bon. Montrez ce message au commerçant.

Les commerçants participants sont tous clients chez AG et sont actifs dans un des secteurs suivants (les commerçants sont libres de choisir de participer ou non à cette action) :

- Commerce de détail non alimentaire : à l'exception du commerce des produits du tabac, du mazout et des armes.
- Horeca : à l'exception des boîtes de nuit, des dancings et des discothèques.
- Bien-être pour l'Homme et les animaux : soins pour animaux domestiques, coiffeur sans banc solaire, coiffeur avec banc solaire, salon de coiffure, institut de beauté, manucure, pédicure, soins de beauté, solarium, sauna, bien-être.

## 4.2 Votre réduction

- Vous avez droit à 1 bon d'une valeur de 20 euros.
- Vous pouvez utiliser le bon chez un commerçant participant de votre choix.
- Vous ne pouvez pas utiliser le bon pour un montant total inférieur à 20 euros.
- Vous ne pouvez utiliser le bon qu'une seule fois. Le bon ne peut pas être converti, tout ou en partie, en espèces.

## 5. Coût

Il n'y a pas de frais supplémentaires pour les messages Whatsapp et les SMS. Le plan tarifaire actuel de votre fournisseur d'Internet et de SMS est applicable.

## 6. Traitement des données

### 6.1 Conditions 'Protection de la vie privée' d'AG

En prenant part à l'action, les participants acceptent que leurs données à caractère personnel (adresse e-mail et numéro de téléphone) soient traitées par AG SA, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, Boulevard Émile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, responsable du traitement, conformément à la législation en matière de protection de la vie privée et à la Notice Vie privée consultable sur le site [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

Les données communiquées par le participant seront exclusivement traitées aux fins de la gestion de l'action. Le participant est obligé de communiquer les données susmentionnées afin de pouvoir participer à l'action. Dans le cas contraire, nous devons refuser la participation.

Les données ne seront pas transmises à des tiers.

Les données des participants ne seront conservées que maximum 30 jours après la fin de l'action.

Tout(e) participant(e) a, dans les limites fixées par la réglementation, le droit de consulter ses données à caractère personnel, de les faire corriger, de demander qu'elles soient transmises, de les limiter et/ou de les supprimer, et ce sur simple demande écrite, datée et signée accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité qu'il nous adresse par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante :

AG  
Data Protection Officer  
Boulevard Emile Jacqmain 53  
1000 Bruxelles  
[AG\\_DPO@aginsurance.be](mailto:AG_DPO@aginsurance.be)

Les réclamations sur la manière dont nous traitons les données à caractère personnel peuvent le cas échéant être introduites auprès de l'Autorité de protection des données, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be), +32 2 274 48 00.

Plus d'informations peuvent être obtenues dans notre Notice Vie Privée sur le site web [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

## 7. Questions et plaintes

### 7.1 Questions

Pour les questions et problèmes techniques liés à l'inscription ou au shop locator, veuillez-vous adresser au contact center de Hashting : [info@hashting.com](mailto:info@hashting.com).

Pour toute question d'ordre général sur l'action, veuillez contacter le customer center client d'AG +32 2 664 11 50, [ccc@aginsurance.be](mailto:ccc@aginsurance.be).

### 7.2 Plaintes

Toute plainte relative à cette action doit être adressée par écrit par courrier ou e-mail à l'adresse suivante au plus tard dans les 7 jours ouvrables suivant la fin de l'action :

AG  
Service Gestion des plaintes  
Boulevard Emile Jacqmain 53  
1000 Bruxelles  
[customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)

Toute plainte envoyée en dehors de ce délai ne pourra être prise en considération.

Nous accordons le plus grand soin possible à l'organisation de cette action et à la gestion du site web y afférent. Néanmoins, il est possible que les informations reproduites ou données ne soient pas complètes, ou qu'elles soient incorrectes. D'éventuelles imprécisions, fautes d'orthographe ou autres sur notre site web ou sur tout autre matériel (promotionnel) que nous rendons public, de quelque nature que ce soit, ne peuvent nous être opposées, ni faire naître une quelconque obligation dans notre chef.

Les exclusions de responsabilité susmentionnées sont également valables pour le personnel qui agit en notre nom et pour les tiers qui interviennent.

## 8. Droit applicable et tribunaux

Ces conditions sont régies par le droit belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents pour les litiges relatifs aux présentes conditions.

## 9. Accès au règlement

Les informations et le règlement de l'action sont uniquement disponibles sur [www.ag.be/supportons-nos-commerçants](http://www.ag.be/supportons-nos-commerçants).